

***Jubilé 2010 :***

**175 ans d'école primaire**

**Discours de Bernhard Pulver,  
Directeur de l'instruction publique**

Le discours prononcé fait foi.

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette conférence de presse.  
J'ai le plaisir d'attirer votre attention sur un évènement très  
particulier.

Cette année, notre scolarité obligatoire fête son 175<sup>e</sup>  
anniversaire : c'est un moment que l'on n'oublie pas.

La recherche des origines de l'école obligatoire nous fait  
traverser une période de l'histoire vivante de la Suisse. Elle  
nous livre des explications sur une époque actuelle qui nous  
semble évidente : pourquoi l'école obligatoire est-elle  
aujourd'hui telle qu'elle est et pas autrement ? La

connaissance des évolutions passées nous permet de mieux comprendre le présent.

L'école obligatoire doit toutefois s'orienter vers les visions du présent et s'adapter au rythme contemporain.

En effet, la société attend des enfants et des adolescents qu'ils relèvent les défis de l'avenir, qu'ils soient par exemple prêts pour les nouveaux médias ou pour les exigences du monde du travail.

C'est pourquoi cet anniversaire sera placé sous le signe des liens entre le passé et le présent :

A l'occasion de ce jubilé, nous avons préparé un programme qui met sur le devant de la scène les acteurs et actrices principaux de l'école : les élèves et les membres du corps enseignant. Monsieur Dürst vous fournira ensuite les détails du programme puis Madame Felber vous présentera l'exposition afférente. Enfin, Monsieur Vetterli vous donnera des informations sur l'atelier-média.

Mes réflexions porteront sur 4 points :

- Qu'est-ce que l'école obligatoire ?
- Les origines de l'école obligatoire contemporaine
- Confiance, tolérance et démocratie
- Les réussites de l'école obligatoire
- Conclusion

## 1 Qu'est-ce que l'école obligatoire ?

S'agit-il des 11 000 membres du corps enseignant (2008) du canton de Berne ?

Des 600 écoles dirigées ?

Des 92 000 élèves (2008) ?

Il n'est pas si facile de définir l'école obligatoire.

Même l'actuelle loi sur l'école obligatoire ne fournit pas de réponse simple. Une notion s'impose toutefois d'elle-même : le « soutien » :

*« L'école obligatoire seconde la famille dans l'éducation des enfants. » (LEO, art. 2. al.1)*

L'école obligatoire vise avant tout à soutenir :

- en encourageant et en posant des exigences,
- en accompagnant les enfants et les adolescents,
- en assurant un suivi,
- en conseillant,
- en formant.

L'école obligatoire soutient donc considérablement les enfants et les adolescents sur le chemin qui les mène à la responsabilité et à l'indépendance.

Dans ce contexte, l'influence d'un enseignement dispensé de façon bienveillante et encourageante, qui reste gravé dans l'esprit des jeunes, a toute son importance. Un bon climat d'apprentissage ainsi qu'une relation humaine et personnelle avec les enfants peut allumer en eux cette flamme intérieure qui se muera en curiosité ou en soif de connaissances et de savoir.

La tâche principale de l'école obligatoire consiste justement à conserver ce fragile équilibre entre enseignement, encouragement et accompagnement (parfois psychologique).

Les membres du corps enseignant sont soumis à des exigences élevées. C'est sur leurs épaules que pèse la plus grande responsabilité. Ils sont donc probablement ceux qui représentent le mieux l'école obligatoire.

Les membres du corps enseignant fournissent

- dans leur travail d'enseignement quotidien auprès des élèves,

- lors de leurs contacts avec les parents,
- lors de la collaboration avec la direction d'école,

un excellent travail relationnel qui permet au réseau scolaire de faire son devoir. C'est pour cela que ce sont eux qui me viennent à l'esprit lorsque je pense à la notion « d'école obligatoire ». Je tiens donc à leur faire part de toute mon estime et de mes remerciements les plus sincères pour leur travail.

## **2 Les origines de l'école obligatoire d'aujourd'hui**

Les débuts de l'école obligatoire remontent aux temps des mouvements libéraux qui ont ébranlé les institutions de l'Etat patricien bernois et mené à leur effondrement en 1830. Les Libéraux revendiquèrent des droits fondamentaux élémentaires tels que la liberté d'expression, la liberté de réunion, la liberté de croyance et l'égalité des chances pour tous, induisant ainsi une éducation correcte du peuple.

Cette dernière revendication avait ceci de novateur que les Libéraux ne visaient pas seulement l'éducation pour une élite privilégiée mais voulaient assurer à tous les jeunes, indépendamment de leur origine, un enseignement des compétences de base telles que la lecture, le calcul et l'écriture. Cette idée était révolutionnaire. On dispensa aussi des cours d'instruction civique, d'histoire, de géographie et de chant. Ainsi, l'Etat libéral forma la relève qui devait ensuite le représenter.

Il existait certes des écoles de village sous l'Ancien Régime mais elles étaient sous la responsabilité de l'Eglise. L'enseignement consistait principalement à apprendre par cœur les principes chrétiens. Les Libéraux visaient la

séparation entre l'Eglise et l'Etat et voulaient donc, autant que possible, affranchir l'école des exigences posées par la religion.

L'obligation scolaire pour tous fut inscrite dans la Constitution bernoise en 1831 et c'est en 1835 que fut adoptée la première loi sur l'école obligatoire.

La loi sur l'école obligatoire des Libéraux a tracé la voie de l'école obligatoire moderne et en forme encore les fondations de nos jours.

Voici quelques dispositions importantes de la loi sur l'école obligatoire de 1835 :

- chaque enfant a le droit d'être éduqué
- la fréquentation de l'école est obligatoire
- les cours ont lieu toute l'année
- ils doivent être dispensés par des personnes éduquées
- l'enseignement est dispensé dans des établissements scolaires

### **3 Confiance, tolérance et démocratie**

Ce regard vers le passé nous montre l'importance cruciale de la confiance et de la tolérance dans le système éducatif.

Les fondateurs libéraux de l'Etat ont misé sur la capacité de l'homme à évoluer et s'épanouir en fonction de ses prédispositions.

Ils ont fourni aux individus des libertés et droits démocratiques tels que l'égalité des chances et la liberté de se forger sa propre opinion. Cela implique par ailleurs la tolérance, la capacité de respecter les autres opinions, qu'elles soient de nature politique ou religieuse.

Dans les écoles, cette nouvelle façon de voir l'Etat fut enseignée en éducation civique et en histoire, ce qui représenta un changement considérable. Cette première conception démocratique se développa alors largement pour ensuite évoluer au cours des décennies qui suivirent.

Les actes de ces pionniers suffisent à eux-seuls pour que l'école obligatoire mérite aujourd'hui d'être mise en avant, pour que nous honorions publiquement son travail. Les privilèges

de la noblesse ont été abolis au profit de l'égalité des chances en tant que principe fondamental de notre société contemporaine !

La loi en vigueur sur l'école obligatoire reflète bien les idées d'aujourd'hui. L'article 2, alinéa 4 stipule :

*L'école obligatoire fait naître en eux (les élèves) la volonté de tolérance, le sens de la responsabilité active à l'égard d'autrui et de l'environnement et le respect des autres langues et des autres cultures.*

## **4 Les réussites de l'école obligatoire**

Chaque année, l'école obligatoire bernoise forme des milliers de jeunes. 95 % d'entre eux, un taux plus que réjouissant, obtiennent par la suite un titre sanctionnant la fin d'une formation professionnelle ou du degré secondaire II.

Il est donc légitime d'orienter le projecteur sur les réussites de l'école obligatoire et de mettre l'accent sur le travail qu'elle accomplit.

L'une des caractéristiques les plus exceptionnelles de l'école obligatoire est le fait que tous les enfants aient le droit d'être éduqués. Que des enfants de toutes les couches sociales, de différentes religions et d'origines variées se retrouvent et forment une communauté. Dans cette société de plus en plus individualisée, cette coopération est d'une importance primordiale.

Pour que cela fonctionne, il est nécessaire que tous et toutes puissent se comprendre dans la même langue, se respectent mutuellement et apprennent à s'intégrer dans une communauté régie par certaines règles. D'un point de vue abstrait, cette socialisation semble très simple, mais elle

représente en pratique un long et difficile processus d'apprentissage.

L'école obligatoire (et j'inclus l'ensemble des membres du corps enseignant dans ce terme) fournit, en plus de sa transmission quotidienne de savoirs, un travail d'intégration de grande envergure. Dans ce contexte de croissante hétérogénéité, ce travail est essentiel pour vivre ensemble.

On n'enseigne plus à réciter bêtement des textes comme c'était le cas sous l'Ancien Régime mais à les comprendre en gardant un esprit critique, à les interpréter ou encore à mettre en scène cette interprétation dans une pièce de théâtre. L'enseignement dispensé aujourd'hui tente également de déployer les compétences sociales et personnelles au moyens de projets, de travaux en équipe ou dans des exposés pour que les élèves développent leur personnalité et apprennent à utiliser de manière autonome les outils que représentent pour eux les œuvres fondamentales, les livres scolaires et les instruments.

Il ne s'agit pas en premier lieu de réaliser des résultats mesurables en chiffres et statistiques mais plutôt d'une expérience humaine qui mobilise la globalité de l'individu comme l'entendait Pestalozzi avec les trois dimensions qui lui

étaient chères : « la tête, le cœur et la main ». Une école qui cherche à développer l'individualité de ses élèves aura finalement un impact plus profond et durable sur eux.

Les élèves d'aujourd'hui ont besoin d'un encouragement individuel ; chacun d'entre eux doit être personnellement pris en charge. Ce degré d'individualité est légitime. Plus tard, chacun d'entre eux sera tenu, en tant que citoyen ou citoyenne, de se forger sa propre opinion et de la représenter publiquement.

Notre école obligatoire est démocratique et nous pouvons être fiers d'elle !

## 5 Conclusion

Mesdames et Messieurs, nous avons besoins de jeunes créatifs et sûrs d'eux qui chercheront et trouveront des solutions aux problèmes présents et futurs. Un climat d'apprentissage ouvert, tel que nous le rencontrons dans beaucoup d'écoles de nos jours, est nécessaire pour cela : un climat de bien-être, de tolérance et de confiance entre les partenaires que sont les membres du corps enseignant, les parents et les élèves. De la collaboration entre ces trois acteurs dépend la réussite scolaire de nos enfants.

Mesdames et Messieurs, on a vite tendance à oublier les mérites de l'école obligatoire qui fournit pourtant souvent des performances surhumaines. C'est pourquoi je ne voulais pas simplement laisser passer cet anniversaire en silence mais rappeler certains de ces mérites :

- l'école obligatoire aide à intégrer les enfants allophones et les enfants ayant des besoins particuliers
- elle socialise les enfants et les adolescents dans la communauté

- elle éveille et encourage les facultés personnelles
- elle transmet les savoirs
- elle fournit un soutien lors du choix professionnel

L'école obligatoire ne se borne pas à transmettre aux élèves les connaissances et aptitudes propres à leur permettre d'accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui lui font suite et de s'engager dans un apprentissage tout au long de leur vie. Elle permet aux jeunes d'avoir leurs repères dans la vie d'une façon générale et de trouver leur propre voie en tant que citoyens et citoyennes responsables et autonomes.

Je vous remercie et je passe maintenant la parole à Monsieur Dürst.